

COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 MARS 2011

PROCÈS - VERBAL

L'an deux mille onze, le quatorze mars à dix-neuf heures vingt minutes, le conseil municipal de la ville de Divonne-les-Bains s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du 7 mars 2011 et sous la présidence de Monsieur Guy MICHEL, premier-adjoint.

Présents : Guy MICHEL, Marie-Fée CHAMPAGNE, Véronique BAUDE, Vincent SCATTOLIN, Hervé GROSFILLEY, Josette LAMIELLE, Alain KESPY, adjoints au maire.

Jacqueline CHORAND, Michel MOUSSE, Leonard HOPWOOD, Christian LEROUX, Jean BERNARD, Ivan RACLE, Ronny BILLEN, Catherine FOEDIT, Christelle NIQUELETTO (*arrivée à 19h35*), Jocelyne CHEVRET conseillers municipaux.

Pouvoirs : Etienne BLANC (procuration à Guy MICHEL)
Nathalie FRANCK (procuration à Leonard HOPWOOD)
Dominique BEERT (procuration à Jean BERNARD)
Serge BAYET (procuration à Véronique BAUDE)
Georges LESKENS (procuration à Alain KESPY)
Anne GOUIN (procuration à Vincent SCATTOLIN)
Cédric RESPINGER (procuration à Ivan RACLE)
Sandrine STEPHAN (procuration à Marie-Fée CHAMPAGNE)
John BURLEY (procuration à Christian LEROUX)
Evelyne KLIMA (donne procuration à Jocelyne CHEVRET)
Véronique HALUSZKA (donne procuration à Michel MOUSSE)

Absent(s) excusé(s) : Marie-Laure GINET.

Assistaient à la séance : Hélène OYER-LEROY (directrice de cabinet du maire), Emmanuel HACOT (directeur général des services), Murielle MADRONA (directrice générale adjointe), Daniel MASSON (directeur des services techniques), Ismaël SYLLA (responsable du service urbanisme), Nicolas RICHARD (chargé de mission), Marion BELLIOT (responsable du service communication), Bénédicte FLEURY (secrétariat général).

Secrétaire de séance : Ivan RACLE

A l'ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2011.

- ADMINISTRATION GENERALE -

- 1/ Compte-rendu des actes passés en vertu de la délégation de compétences du 29 mars 2008 et du 10 septembre 2009.
- 2/ Election d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Energie et de communication de l'Ain.

- PERSONNEL -

- 3/ Recrutement d'agents non titulaires pour des besoins saisonniers ou occasionnels.

- ASSOCIATIONS -

4/ Amicale du Personnel Communal et du CCAS de Divonne-les-Bains – Participation financière exercice 2011 – Avenant.

- SCOLAIRE -

5/ Demande de subvention – Ecole primaire centre CE2-CM1-CM2 – Voyage pédagogique.

- ECONOMIE -

6/ Demande de subvention au profit de l'association « Conseil pour le développement du Thermalisme ».

- URBANISME - FONCIER -

7/ Lieu-dit la Baronne : Cession des Consorts CERLAND au profit de la commune de Divonne-les-Bains – Parcelles cadastrées section A n° 295 – 487 – 488 – 489 et 490.

- TRAVAUX -

8 /Construction d'un groupe scolaire rue Guy de Maupassant – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Constitution du jury – Autorisation et approbation du programme de l'opération.

9/ Station de pompage et alimentation des réseaux d'arrosage (stades et espaces verts) – Choix de l'entreprise.

10/ Création d'un bassin de rétention lieu-dit « Les Mouilles » – Ruisseau le Clézet – Choix du maître d'œuvre.

11/ Marché à commandes - Voirie – Travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie – Choix des entreprises

12/ Ecole maternelle d'arbère – Construction de deux classes dans préau existant et création d'un nouveau préau – Choix des entreprises.

13/ Création d'une voie nouvelle rond point des 4 pierres / rue Guy de Maupassant – Approbation honoraires de la maîtrise d'œuvre – Cabinet Viatic.

14/ Construction d'un EHPAD de 70 lits – Avenants.

15/ Marché impression – Lot 2 impression des supports à gros tirage, affiches et flyers de l'Esplanade du Lac – Avenant rajout de prix – Entreprise Alpha.

16/ Marché graphisme – Graphisme des supports de communication – Lot 2 Esplanade du Lac – Avenant rajout de prix – Entreprise 100 Watt.

17/ ONF – Destination des coupes de bois pour l'année 2011.

18/ ONF – Programme Travaux 2011.

* *Questions diverses.*

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2011.

Guy MICHEL demande aux membres de l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 7 février 2011 appelle des observations.

Ronny BILLEN fait observer un écart entre le tableau des subventions vu en commission des finances et voté en conseil municipal du 7 février dernier 2011.

Après avoir entendu l'exposé de Guy MICHEL et en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 7 février 2011.

ADMINISTRATION GENERALE

POINT N° 1

COMPTE-RENDU DES ACTES PASSES EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU 29 MARS 2008 ET DU 10 SEPTEMBRE 2009

Conformément à l'article L.2122-23 du code des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal par délibération n° 5 du 29 mars 2008 et n°11 du 10 septembre 2009.

Domaine

1. Signature le 10 janvier 2011 d'un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public communal conclue avec Madame Patricia RINALDI, selon les mêmes modalités à savoir un local sis au 1er étage du bâtiment de la poste, à usage de salle de cours de peinture, pour une période de six mois à compter du 1^{er} janvier 2011 pour un montant mensuel nu de 204.48 € et d'un forfait de charges mensuelles de 64 €.

Associations

2. Signature le 26 août 2010 d'une convention de mise à disposition de la salle d'agrès du gymnase, d'une surface de 480 m² à titre gratuit, avec l'association « La Gexoise » du 1^{er} septembre 2010 au 30 juin 2011.

Culturel

3. Signature le 11 février 2011 d'une convention avec l'Association Culture & Cinémas, portant sur l'insertion d'un encart publicitaire de l'Esplanade du Lac dans sa prochaine plaquette, moyennant un coût de 250 € TTC.

Communication

4. Signature le 24 novembre 2010 d'une convention avec l'entreprise SARL 3J, portant sur la location d'un espace publicitaire pendant le temps d'ouverture de la patinoire, Place de la Divonne, du 6 décembre 2010 au 2 janvier 2011, moyennant une redevance de 250 € TTC.
5. Signature le 24 novembre 2010 d'une convention avec l'entreprise Château de Divonne, portant sur la location d'un espace publicitaire pendant le temps d'ouverture de la patinoire, Place de la Divonne, du 6 décembre 2010 au 2 janvier 2011, moyennant une redevance de 500 € TTC.
6. Signature le 2 décembre 2010 d'une convention avec l'entreprise Alain Girod Tourisme, portant sur la location d'un espace publicitaire pendant le temps d'ouverture de la patinoire, Place de la Divonne, du 6 décembre 2010 au 2 janvier 2011, moyennant une redevance de 500 € TTC.
7. Signature le 3 décembre 2010 d'une convention avec l'entreprise EURL PLJ (Lingerie Capucine), portant sur la location d'un espace publicitaire pendant le temps d'ouverture de la patinoire, Place de la Divonne, du 6 décembre 2010 au 2 janvier 2011, moyennant une redevance de 250 € TTC.
8. Signature le 3 décembre 2010 d'une convention avec l'entreprise Le Backyard, portant sur la location d'un espace publicitaire pendant le temps d'ouverture de la patinoire, Place de la Divonne, du 6 décembre 2010 au 2 janvier 2011, moyennant une redevance de 500 € TTC.
9. Signature le 3 décembre 2010 d'une convention avec l'entreprise Banque populaire des Alpes portant sur la location d'un espace publicitaire pendant le temps d'ouverture de la patinoire, Place de la Divonne, du 6 décembre 2010 au 2 janvier 2011, moyennant une redevance de 250 € TTC.

10. Signature le 3 décembre 2010 d'une convention avec l'entreprise Pizzi Cotto (restauration à emporter), portant sur la location d'un espace publicitaire pendant le temps d'ouverture de la patinoire, Place de la Divonne, du 6 décembre 2010 au 2 janvier 2011, moyennant une redevance de 250 € TTC.
11. Signature le 3 décembre 2010 d'une convention avec l'entreprise SARL Malfort (Azur Fleurs Gex), portant sur la location d'un espace publicitaire pendant le temps d'ouverture de la patinoire, Place de la Divonne, du 6 décembre 2010 au 2 janvier 2011, moyennant une redevance de 250 € TTC.
12. Signature le 3 décembre 2010 d'une convention avec l'entreprise SARL Couleur Nature, portant sur la location d'un espace publicitaire pendant le temps d'ouverture de la patinoire, Place de la Divonne, du 6 décembre 2010 au 2 janvier 2011, moyennant une redevance de 1 000 € TTC.
13. Signature le 6 décembre 2010 d'une convention avec l'entreprise Nimir Holdings / Jiva Hill Park Hôtel, portant sur la réservation d'un espace publicitaire pendant le temps d'ouverture de la patinoire, Place de la Divonne, du 6 décembre 2010 au 2 janvier 2011, moyennant une redevance de 250 € TTC.
14. Signature le 3 décembre 2010 d'une convention avec l'entreprise Domaine de Divonne, portant sur la réservation d'un espace publicitaire pendant le temps d'ouverture de la patinoire, Place de la Divonne, du 6 décembre 2010 au 2 janvier 2011, moyennant une redevance de 500 € TTC.

Services techniques

15. Signature le 3 janvier 2011, d'un marché pour l'acquisition d'un enfouisseur de pierres, avec l'entreprise Laverrière, pour un montant de 9 950.00 € TTC.
16. Signature le 11 février 2011, d'un marché pour l'évacuation d'une butte de terre au Centre Hippique, avec la société Génifrance, pour un montant de 23 920.00 € TTC.
17. Signature le 16 février 2011 d'un marché pour la fourniture et pose de clôture et portail service voirie et service parcs et jardins, avec l'entreprise APTV, pour un montant de 17 760.60 € TTC.
18. Signature le 28 février 2011, d'un marché pour une mission SPS pour le Club House avec le bureau Véritas, pour un montant de 3 468.40 € TTC.
19. Signature le 28 février 2011, d'un marché pour une mission de contrôle technique pour le Club House avec le bureau Véritas, pour un montant de 4 054.44 € TTC.
20. Signature le 28 février 2011, d'un marché pour la piscine (travaux d'entretien et mise en service avant ouverture de la saison) avec la société Hervé Thermique pour un montant de 9 686.41 € TTC (offre de base + option fourniture produits consommables).
21. Signature le 2 mars 2011 d'un marché pour une mission d'assistance au maître d'ouvrage pour l'étude et rédaction d'un contrat d'exploitation chauffage, avec GDF Provaly's, pour un montant de 12 951.48 € TTC.
22. Signature le 2 mars 2011, d'un marché pour la mise en sécurité de la mairie (mise aux normes incendie) – mission d'assistance au maître d'ouvrage (AMO) avec la société CAP ERP, pour un montant de 11 176.62 € TTC.

Décision du maire

23 Acquisition par voie de préemption, pour un montant de 875 000 €, la parcelle cadastrée section AO n° 416, rue de la Cité d'une contenance de 1 681 m² appartenant au secteur dit « de la Gare », secteur stratégique sur lequel la commune de Divonne-les-Bains a souhaité préciser des Orientations d'Aménagement particulières inscrites dans son Plan Local.

Point n°23: Ivan RACLE demande plus d'explications sur cette décision. Vincent SCATTOLIN lui répond qu'il s'agit d'une opportunité, pour la commune, d'acquérir une partie du terrain envisagé pour la réalisation du projet de ZAC de la Gare.

Point 17 : Marie Fée CHAMPAGNE demande à quel endroit sont prévus ces installations. Alain KESPY lui répond qu'il s'agit d'un marché et que ces clôtures sont situées à plusieurs endroits sur la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Guy MICHEL et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU les délibérations n°5 du 29 mars 2008 et n°11 du 10 septembre 2009.

A l'unanimité des membres présents,

➤ **PREND ACTE** des actes passés en vertu de la délégation de pouvoirs citée ci-dessus.

POINT N° 2

ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE COMMUNICATION DE L'AIN

Guy MICHEL informe le conseil municipal que par courrier du 24 novembre 2010 le Syndicat Intercommunal d'Energie et de la communication de l'Ain rappelait l'arrêté préfectoral du 30 août 2010, approuvant les nouveaux statuts du SIEA, qui précisent à présent, par leur article 6 non seulement le nombre de délégués titulaires à élire au renouvellement de mandat, selon le nombre d'habitants, mais aussi, la possibilité d'élire un délégué suppléant.

Ce suppléant pourra représenter la commune de Divonne-les-Bains en cas d'absence du titulaire, avec voix délibérative.

Guy MICHEL propose la candidature de Jean BERNARD

Après avoir entendu l'exposé de Guy MICHEL et en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

➤ **DESIGNE** Jean BERNARD comme délégué suppléant de la commune de Divonne-les-Bains pour le Syndicat intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain

PERSONNEL

POINT N° 3

RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR DES BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS

Chaque année, pour faire face à une surcharge de travail durant les mois d'été et pour permettre le fonctionnement de certains services la commune a recours à des emplois saisonniers.

Pour ces emplois saisonniers ou occasionnels, une délibération du conseil municipal est nécessaire afin d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recrutements.

Le conseil municipal est donc amené à se prononcer sur le tableau ci-joint indiquant le nombre d'emplois saisonniers à prévoir pour l'année 2011.

Après avoir entendu l'exposé de Guy MICHEL et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU la Loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale, en particulier l'article 3 qui prévoit de façon limitative les cas dans lesquels il est possible de pourvoir un emploi par un agent contractuel.

A l'unanimité des membres présents,

1°) AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents non titulaires pour faire face à des besoins saisonniers ou occasionnels ;

2°) APPROUVE le tableau présenté par Monsieur le Maire, indiquant le nombre maximum d'emplois saisonniers à prévoir pour l'année 2011 ;

3°) AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance d'emploi.

ASSOCIATIONS

POINT N° 4

AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL ET DU CCAS DE DIVONNE-LES-BAINS - PARTICIPATION FINANCIÈRE EXERCICE 2011 - AVENANT

La convention avec l'association Amicale du personnel communal et du CCAS de Divonne-les-Bains, délibérée en conseil municipal du 19 janvier 2009, stipule que la commune alloue, pour le fonctionnement de l'association, une participation financière dont le montant est déterminé chaque année selon la règle de l'annualité budgétaire en fonction du budget prévisionnel présenté par l'association.

Le budget prévisionnel de l'association Amicale du personnel communal et du CCAS de Divonne-les-Bains, présenté par son président lors de l'assemblée générale du 4 Février 2011 a été établi avec une participation communale globale de 48 000 €.

Le conseil municipal est donc amené à se prononcer sur cette participation de la commune pour l'exercice 2011 et à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Après avoir entendu l'exposé de Guy MICHEL et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission vie associative et sportive du 10 mars 2011 ;

A l'unanimité des membres présents,

1°) APPROUVE le versement d'une participation de 48 000 € à l'association Amicale du personnel communal et du CCAS de Divonne-les-Bains au titre de l'année 2011 ;

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

POINT N° 5

DEMANDE DE SUBVENTION - ÉCOLE PRIMAIRE CENTRE CE2-CM1-CM2 – VOYAGE PÉDAGOGIQUE

Chaque année, la commune de Divonne-les-Bains accompagne financièrement les projets éducatifs et pédagogiques mis en place dans les écoles divonnaises. Elle verse notamment une somme de 16 € par enfant quand les voyages scolaires comprennent une nuitée.

Les classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école primaire du centre proposent d'organiser un séjour pédagogique en Provence et sollicitent à cet effet une subvention.

Description du séjour :

Classe : CE2-CM1-CM2

Nombre d'élèves concernés : 79

Lieu du séjour : Arles

Dates : du lundi 6 au mardi 7 juin 2011

Projet pédagogique : histoire et tradition de la Provence

Objectifs :

Etude du patrimoine local

Education à la citoyenneté, à un comportement responsable : éducation à l'environnement

Travail de groupe sous la forme d'un journal

Apprentissage et évaluation : en lien avec le programme d'histoire.

Il est précisé que l'école fournira un bilan sur ce projet pédagogique.

Ce projet pédagogique a été accepté par la commission scolaire réunie le 22 février 2011.

Il sera demandé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention de 1 264 €.

Après avoir entendu l'exposé de Guy MICHEL Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission scolaire du 22 février 2011 ;

Guy MICHEL invite les parents dont les enfants participent à ce voyage à ne pas prendre part au vote.

Véronique Baude ne prend donc pas part au vote.

Par 26 voix POUR, 1 ABSTENTION (Vincent SCATTOLIN)

- **APPROUVE** la subvention communale de 1 264 € qui sera attribuée pour le projet de découverte de l'histoire et de la coutume de la Provence les 6 et 7 juin 2011 pour la classe de CE2-CM1-CM2 de l'école primaire du centre.

POINT N° 6

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « CONSEIL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU THERMALISME ».

Guy MICHEL rappelle à l'assemblée que la collectivité est membre de l'association « Conseil pour le Développement du Thermalisme ». Elle souhaite, par son investissement dans l'association, faire montre de son intérêt pour le développement de Divonne-les-Bains comme ville thermale.

L'année dernière, la commune a versé une subvention d'un montant de 40 000 € à cette association qui a pour objectif de promouvoir des actions de promotion du thermalisme à Divonne-les-Bains en mettant en place des réflexions, des propositions et des actions pour pérenniser les cures traditionnelles, développer de nouveaux produits et proposer de nouvelles indications.

Cette année, l'association « Conseil pour le Développement du Thermalisme » sollicite à nouveau une subvention communale d'un montant de 50 000 € au titre de son fonctionnement pour l'année 2011.

Cette subvention a pour but de contribuer à la commercialisation, dès 2011, des séjours courts spécialisés dans les traumatismes psychiques en continuant les actions de communication et de notoriété débutées en 2010.

L'association « Conseil pour le Développement du Thermalisme » a choisi trois voies pour la promotion de ces séjours :

- la prévention, par la poursuite du travail avec les mutuelles afin que celles-ci puissent orienter les patients vers les séjours courts et participer à leur financement,
- La prise en charge thermale des traumatismes psychiques suraigus qui correspondent à des interventions des Cellules d'Urgences Médico Psychiatriques,
- La gestion du stress professionnel en lien avec les sociétés de management spécialisées ainsi que les médecins du travail.

En particulier, l'association a organisé la tenue, le 1^{er} avril 2011 d'un congrès « Les rencontres de Divonne » sur le thème du stress professionnel, qui va rassembler des médecins du travail, des DRH et des managers sur ce thème, avec pour objectif de mettre en place un référentiel commun afin que les différents protagonistes du stress professionnel puissent échanger des expériences, confronter leur vécu et construire une réflexion commune. Ces rencontres ont vocation à devenir un rendez-vous annuel de référence sur le sujet. Il s'agit donc d'un projet qui vise à renforcer à notoriété de Divonne-les-Bains réputée pour sa prise en charge des troubles psychiques et dans la prévention des stress.

Au vu des actions menées par l'association « Conseil pour le Développement du Thermalisme », et compte tenu de l'obtention par l'association, en 2011, d'une subvention de l'Etat, la commission économie, thermalisme et transport, réunie le 3 mars 2011, a donné un avis favorable pour le versement d'une subvention de 40 000 € à cette association.

Vincent SCATTOLIN et Jacqueline CHORAND expriment leur sentiment d'insatisfaction pour cette reconduction de subvention., en égard aux actions réellement mises en œuvre par le CDTh.

Jacqueline CHORAND fait suite à l'article paru dans le journal la semaine dernière concernant les rejets dans la « Divonne » Elle indique qu'un tel article porte préjudice à l'image de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Guy MICHEL et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission économie du 3 mars 2011,

Par 23 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Ronny BILLEN, Michel MOUSSE, Jacqueline CHORAND, Alain KESPY, Jocelyne CHEVRET)

1°) APPROUVE le versement d'une subvention communale de 40 000 € à l'association « Conseil pour le Développement du Thermalisme » ;

2°) APPROUVE la convention entre la commune et l'association « Conseil pour le Développement du Thermalisme » ci-jointe ;

3°) AUTORISE Monsieur le Premier-adjoint à signer toutes les pièces afférentes à cette demande.

URBANISME - FONCIER

POINT N° 7

LIEU-DIT LA BARONNE : CESSION DES CONSORTS CERLAND AU PROFIT DE LA COMMUNE DE DIVONNE LES BAINS - PARCELLES CADASTREES SECTION A NUMEROS 295 – 487 – 488 – 489 ET 490

Les Consorts CERLAND, propriétaires d'un ensemble de terrains sis lieu dit « La Baronne » sont entrés en relation avec notre commune afin de proposer les lots suivants à la vente.

Numéro de parcelle	Surface en m ²
Section A n° 295	6.320
Section A n° 487	5.070
Section A n° 488	5.070
Section A n° 489	5.070
Section A n° 490	5.070

Total : 26.600 m²

Il est précisé que ces terrains sont en nature de Bois.

La commune a profité de cette opportunité que lui offraient les Consorts CERLAND afin d'augmenter son domaine forestier.

Le conseil municipal, considérant la possibilité d'une marge de négociation possible et admise par le service des Domaines, propose de négocier ces propriétés sur une base de 2,15 € le mètre carré en rappelant que la valeur vénale évaluée par l'Etat était comprise entre 1,50 et 2 € le mètre carré.

Ainsi, la commune de Divonne-les-Bains a donné son accord pour une acquisition des 266 ares au prix global de 57 190 €. La commune s'acquittera, en sus, des frais de notaire imputables à cette acquisition pour un montant d'environ 2 200 €.

A la demande des Consorts CERLAND, l'acte définitif sera signé après transmission de cette délibération, l'accord écrit de Maître FEURER, leur notaire, valant accord définitif.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Après avoir entendu l'exposé de Guy MICHEL et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission urbanisme du 15 février 2011 ;
- VU l'avis des domaines du 24 septembre 2010 ;
- VU l'accord de vente définitif en date du 4 février 2011 transmis par Maître FEURER, notaire des Consorts CERLAND ;
- VU le plan des parcelles ci-joint.

A l'unanimité des membres présents,

1°) ACCEPTE le principe d'acquisition par la commune de Divonne-les-Bains des parcelles cadastrées section A n° 295 (6.320 m²), n° 487 (5.070 m²), n° 488 (5.070 m²), n° 489 (5.070 m²), n° 490 (5.070 m²) soit une surface totale de 26.600 m² au prix de 57 190 € ;

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes pièces nécessaires à la mutation.

TRAVAUX

POINT N° 8

CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE RUE GUY DE MAUPASSANT – LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE – CONSTITUTION DU JURY – AUTORISATION ET APPROBATION DU PROGRAMME DE L'OPERATION

Guy MICHEL informe l'assemblée que dans le cadre de la construction du groupe scolaire rue Guy de Maupassant, le projet comprend un groupe scolaire, un centre de loisirs, un espace accueil péri-scolaire et un restaurant scolaire. Le programme représente un total de 3 640 m² environ SDO (Surface Dans Œuvre).

Le projet s'inscrit dans une démarche de maîtrise des dépenses énergétiques et de développement durable (niveau label BBC 2055).

Les travaux sont estimés à 7 290 000 € HT soit 8 718 840 TTC et l'ensemble des dépenses afférentes au projet (enveloppe financière prévisionnelle) est estimé à 10 300 000 € TTC .

L'objet de la présente délibération concerne notamment le lancement d'une procédure de concours pour le choix d'un maître d'œuvre chargé de la réalisation d'un projet et la constitution d'un jury spécifique.

La désignation du maître d'œuvre interviendra selon la procédure de concours restreint d'architecture sur esquisse, conformément à l'article 70 du Code des Marchés Publics.

Après appel public à candidatures (1^{ère} phase), trois candidats seront admis à participer au concours (2^{ème} phase).

Le lauréat se verra confier un marché de maîtrise d'œuvre, conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics, après avis du jury sur les prestations des candidats prévu à l'article 25 du Code des Marchés Publics et après le choix du pouvoir adjudicateur.

Chacun des soumissionnaires non retenus recevra au titre de l'indemnisation de ces prestations une somme dont le montant est fixé à 28 000 € HT, une réfaction totale ou partielle pouvant être opérée sur proposition motivée du jury. Le lauréat, quant à lui, verra sa rémunération de maître d'œuvre diminuée de ce montant.

Quant au jury, celui-ci est constitué de 3 collèges, conformément aux articles 22 et 25 du Code des Marchés Publics :

- le collège des élus, comprenant Monsieur le Maire ou son représentant, Président et cinq membres du conseil municipal élus en son sein,
- le collège des personnalités désignées par le Président du Jury, dont le nombre ne peut excéder cinq, s'il estime que leur participation présente un intérêt particulier,
- le collège des professionnels présentant la même qualification (ou une qualification équivalente) que celle exigée des candidats, désignés également par le Président du Jury en nombre égal au tiers des membres du Jury ;

Pourront également participer au Jury, avec voix consultative, et sur invitation du Président du Jury, d'une part le comptable public et un représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations et, d'autre part des agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Guy MICHEL propose les candidatures suivantes :

Délégués titulaires : Véronique BAUDE, Vincent SCATTOLIN, Alain KESPY, Jocelyne CHEVRET, Leonard HOPWOOD.

Délégués suppléants : Marie-Fée CHAMPAGNE, Dominique BEERT, Sandrine STEPHAN, Evelyne KLIMA, John BURLEY.

Catherine FOEDIT demande comment est fixée l'indemnisation des soumissionnaires. Il lui est répondu que celle-ci est fixée sur un pourcentage.

Véronique BAUDE précise que dans ce projet de création du groupe scolaire une nouvelle cuisine centrale sera créée en remplacement de la cuisine centrale installée au collège. Une maison des assistantes maternelles sera également intégrée dans ce projet.

Après avoir entendu l'exposé de Guy MICHEL et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission travaux du 1^{er} mars 2011.

A l'unanimité des membres présents,

1°) APPROUVE le programme de l'opération ;

2°) ARRETE l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à hauteur de 10 300 000 € TTC ;

3°) AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de concours restreint sur esquisse, conformément aux articles 70 et 74 – II du Code des Marchés Publics ;

4°) FIXE l'indemnité donnée aux candidats à 28 000 € HT ;

5°) PROCEDE à l'élection de cinq délégués titulaires membres du jury de concours et de cinq délégués suppléants

6°) DESIGNE les membres du jury comme suit :

Président : Etienne BLANC

Suppléant : Guy MICHEL

Titulaires : Véronique BAUDE,
Vincent SCATTOLIN,
Alain KESPY,
Jocelyne CHEVRET,
Leonard HOPWOOD.

Suppléants : Marie-Fée CHAMPAGNE,
Dominique BEERT,
Sandrine STEPHAN,
Evelyne KLIMA,
John BURLEY.

2 personnalités présentant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours :

- 1 représentant du corps enseignant,
- 1 représentant de l'inspection de l'éducation nationale.

2 représentants de l'ordre des architectes :

- 1 représentant du Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE)
- 1 ingénieur bâtiment travaux publics.

Représentant le tiers des personnes ayant une qualification équivalente à celle demandée aux candidats.

7°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POINT N° 9

STATION DE POMPAGE ET ALIMENTATION DES RESEAUX D'ARROSAGE (STADES ET ESPACES VERTS) – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Il est rappelé à l'assemblée qu'actuellement l'arrosage des massifs fleuris ainsi que des terrains de football est réalisé à partir du réseau d'eau potable. Cette situation n'est pas la meilleure au point de vue environnemental et provoque un coût financier important puisque l'eau utilisée est de l'eau traitée.

Il a donc été décidé d'utiliser les pompes existantes du lac afin de régler cette situation.

Afin de procéder à la réalisation de ces travaux, une consultation de type procédure adaptée a été lancée le 3 décembre 2010. Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé pour parution au journal « La Voix de l'Ain » et mis en ligne sur le site internet de la mairie et sur la plateforme de dématérialisation des marchés.

Après réception et examen des offres, la commission MAPA réunie les 20 janvier et 17 février 2011 s'est prononcée en faveur du groupement ROUX/DESBIOLLES/01 POMPAGE pour un montant de marché de 117 836.00 € HT soit 140 931.86 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Guy MICHEL et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission MAPA des 20 janvier et 17 février 2011 ;
- VU l'avis favorable de la commission travaux du 1^{er} mars 2011.

A l'unanimité des membres présents,

1°) APPROUVE le choix du groupement ROUX/DESBIOLLES/01 POMPAGE ;

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès des divers organismes toute subvention pour un montant aussi élevé que possible qui pourrait être allouée pour ce projet ;

3°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POINT N° 10

CREATION 'UN BASSIN DE RETENTION LIEU-DIT LES MOUILLES – RUISSEAU DU CLEZET – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Il est rappelé à l'assemblée que dans le cadre de l'élaboration du PLU et de la maîtrise des ruissellements pluviaux, il avait été envisagé la création de plusieurs bassins de rétention répartis sur le territoire communal.

Aujourd'hui dans le cadre du projet d'aménagement au lieu-dit « Les Mouilles », la réalisation d'un bassin de rétention prévu à cet endroit peut être envisagée.

Afin de procéder à ces travaux, il s'est avéré souhaitable de s'associer les compétences d'un cabinet, en lui confiant une mission de maîtrise d'œuvre.

A cet effet, une consultation de type procédure adaptée a été lancée le 28 décembre 2010. Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé pour parution au journal « La Voix de l'Ain » et mis en ligne sur le site internet de la mairie.

Après réception et examen des candidatures, la commission MAPA réunie le 20 janvier 2011, s'est prononcée en faveur du cabinet HYDRETTUDES (74 Argonay) pour un montant d'honoraires s'élevant à 23 199.61 € HT (27 746.73 € TTC) soit un taux de 7.1 % pour un montant estimatif de travaux de 326 755 € HT.

A ces honoraires, il conviendra d'ajouter les missions complémentaires relatives aux études préliminaires, topographiques, et à la rédaction et le montage de dossiers réglementaires « Etude de danger », « Loi sur l'Eau », devenus obligatoires, suite à l'évolution de la réglementation, pour un montant total de 13 850.00 € HT (16 564.60 € TTC).

Après avoir entendu l'exposé de Guy MICHEL et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission MAPA du 20 janvier 2011 ;
- VU l'avis favorable de la commission travaux du 1^{er} mars 2011.

A l'unanimité des membres présents,

1°) APPROUVE le choix du cabinet HYDRETTUDES ;

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès des divers organismes toute subvention qui pourrait être allouée pour ce projet ;

3°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POINT N° 11

MARCHES A COMMANDES VOIRIE – TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE – CHOIX DES ENTREPRISES -

L'assemblée est informée que le marché à commandes voirie est arrivé à son terme.

Afin de poursuivre les travaux d'entretien de la voirie mais aussi d'entreprendre certains travaux d'aménagement, il a été nécessaire de lancer une nouvelle consultation de type procédure adaptée.

Un avis d'appel public à la concurrence a donc été adressé le 13 janvier 2011 pour parution, au journal « La Voix de l'Ain » et mis en ligne sur le site internet de la mairie et sur la plateforme de dématérialisation des marchés.

Après réception et examen des offres, la commission MAPA réunie les 21 et 28 février 2011 s'est prononcée en faveur des entreprises suivantes :

Lot 1 – Travaux d'entretien – montant maximum annuel : 525 000 € HT
Entreprise COLAS (74 Bonneville)

Lot 2 – Travaux d'aménagement – montant maximum annuel : 525 000 € HT
Entreprise EIFFAGE (01 Bellegarde)

Il est précisé que ce marché à commandes est passé pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois par reconduction expresse.

Après avoir entendu l'exposé de Guy MICHEL et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission MAPA des 21 et 28 février 2011 ;
- VU l'avis favorable de la commission travaux du 1^{er} mars 2011.

A l'unanimité des membres présents,

1°) APPROUVE le choix des entreprises Colas pour les travaux d'entretien de la voirie et Eiffage pour les travaux d'aménagement de la voirie ;

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POINT N° 12

ECOLE MATERNELLE D'ARBÈRE – CONSTRUCTION DE DEUX CLASSES DANS PREAU EXISTANT ET CREATION D'UN NOUVEAU PREAU – CHOIX DES ENTREPRISES

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération du 2 décembre 2010, le conseil municipal a approuvé la mission de maîtrise d'œuvre avec le cabinet DOSSE pour la construction de deux classes dans le préau existant et la création d'un nouveau préau à l'école maternelle d'Arbère.

Afin de procéder à la réalisation de ces travaux, une consultation de type procédure adaptée a été lancée le 14 janvier 2011. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour parution au journal « La Voix de l'Ain » et mis en ligne sur le site internet de la mairie et la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Après réception et examen des offres, la commission MAPA réunie les 17 et 28 février 2011 s'est prononcée en faveur des entreprises suivantes :

Lot 1 : Terrassement/VRD

Entreprise DESBIOLLES (01 Gex) pour un montant de 36 326.71 € TTC

Lot 2 : Gros-Œuvre – Façades

Entreprise GALLIA (01 Chatillon en Michaille) pour un montant de 37 076.00 € TTC

Lot 3 : Charpente bois et métallique – couverture zinc – bardage bois

Aucune offre n'étant parvenue, une nouvelle consultation pour ce lot a été lancée.

Lot 4 : Menuiseries intérieures et extérieures – bois – occultations

Entreprise NINET FRERES (01 Billiat) pour un montant de 46 799.67 € TTC

Lot 5 : Isolation – plâtrerie – peinture – plafonds suspendus

Entreprise PONCET CONFORT DECOR (01 Chatillon en Michaille) pour un montant de 34 483.73 € TTC

Lot 6 : Revêtement de sols souples

Entreprise FRAMINET (01 Poncin) pour un montant de 12 481.46 € TTC

Lot 7 : Carrelages – faïences

Entreprise CHOUCHANE (01 Sergy) pour un montant de 3 312.92 € TTC

Lot 8 : Plomberie – sanitaire – chauffage ventilation

Entreprise GEX ENERGIE (01 Gex) pour un montant de 29 500.00 € TTC

Lot 9 : Electricité – courants faibles

Aucune offre n'étant parvenue, une nouvelle consultation pour ce lot a été lancée.

Après avoir entendu l'exposé de Guy MICHEL et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission MAPA des 17 et 28 février 2011 ;
- VU l'avis favorable de la commission travaux du 1^{er} mars 2011.

A l'unanimité des membres présents,

1°) APPROUVE le choix des entreprises énoncées ci-dessus ;

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POINT N° 13**CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE ROND POINT DES 4 PIERRES/RUE GUY DE MAUPASSANT – APPROBATION HONORAIRES DE LA MAITRISE D'ŒUVRE – CABINET VIATEC**

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération du 6 mai 2010 le conseil municipal a approuvé la mission de maîtrise d'œuvre avec le cabinet VIATEC pour les travaux de création d'une voie nouvelle rond-point des 4 Pierres/rue Guy de Maupassant.

Ayant avancé dans l'élaboration du projet, il convient aujourd'hui de déterminer le montant définitif de rémunération du cabinet VIATEC.

Compte tenu de l'estimation des travaux, le forfait de rémunération est arrêté comme suit :

- estimation des travaux : 1 173 500 € HT ;
- taux honoraires : 4.95 % ;
- montant des honoraires : 58 088.25 € HT (69 473.55 € TTC).

Après avoir entendu l'exposé de Guy MICHEL et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 24 février 2011 ;
- VU l'avis favorable de la commission travaux du 1^{er} mars 2011.

A l'unanimité des membres présents,

1°) APPROUVE l'avenant relatif au forfait de rémunération du cabinet VIATEC ;

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POINT N° 14

CONSTRUCTION D'UN EHPAD DE 70 LITS - AVENANTS

Il est rappelé à l'assemblée que par délibérations des 2 octobre 2008, 4 décembre 2008 et 12 mars 2009, le conseil municipal a approuvé la passation des marchés de travaux pour la réalisation d'un EHPAD à Divonne-les-Bains.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, au stade actuel de l'avancement du chantier, des modifications ont été apportées et nécessitent donc, conformément aux dispositions légales en vigueur, qu'un avenant aux marchés de travaux des lots visés ci-après soit établi :

Lot 2 : « Gros Œuvre » ; Entreprise GIBELLO

Objet :

- Fourniture et pose de 2 siphons sol cuisine supplémentaire
- Suppression de 4 socles

Montant initial du marché : 1.577.869,60 € HT

Avenant n° 1 : + 8.622,39 € HT

Avenant n° 2 : + 17.543,41 € HT

Présent avenant n° 3 : + 126,30 € HT

Marché total : 1.604.161,70 € HT soit + 1,67 % du marché initial

Lot 7 : « Serrurerie Métallerie » ; Entreprise SMA

Objet :

- Modification clôture (passée en rigide en remplacement du grillage à mailles)
- Suppression du local poubelle, de la grille de ventilation et de la grille courette anglaise
- 1 portillon supplémentaire

Montant initial du marché : 304.318,42 € HT

Avenant n° 1 : - 1.588,28 € HT

Avenant n° 2 : + 4.230,20 € HT

Présent Avenant n° 3 : - 2.479,52 € HT

Marché total : 304.480,82 € HT soit + 0,05 % du marché initial

Lot 8 : « Menuiseries extérieures aluminium » ; Entreprise PORALU

Objet :

- Fourniture et pose châssis de désenfumage à intégrer dans châssis existant

Montant initial du marché : 491.588,38 € HT

Avenant n° 1 : + 7.360,00 € HT

Avenant n° 2 : + 5.930,00 € HT

Présent Avenant n° 3 : + 1.900,00 € HT

Marché total : 506.778,38 € HT soit + 3,09 % du marché initial

Lot 9 : « Menuiseries intérieures bois » ; Entreprise GIROD MORETTI

Objet :

- Fourniture et pose d'une porte pour accéder derrière le sèche-linge

- Fourniture et pose d'un habillage de rive de dalle, sur l'escalier de secours et d'usage
- Extension organigramme hôpital de Gex
- Suppression de 3 plans vasque
- Trappe visite cloison gaine CFO, caisson habillage nourrices vestiaire femme et sanitaire public 1

Montant initial du marché : 366.890,32 € HT

Avenant n° 1 : +1.325,38 € HT

Avenant n° 2 : + 47.856,46 € HT

Présent Avenant n° 3 : + 2.594,38 € HT

Marché total : 418.666,54 € HT soit + 14,11 % du marché initial

Pour ce lot, le présent avenant a été soumis à l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 24 février 2011. Celle-ci a donné un avis favorable.

Lot 10 : « Doublage / Cloisons / Plafonds plâtre » ; Entreprise BONGLET

Objet :

- Fourniture et pose de cloison coupe feu en remplacement de vitrage

Montant initial du marché : 427.579,05 € HT

Avenant n° 1 : - 38.891,67 € HT

Avenant n° 2 : + 13.166,69 € HT

Présent Avenant n° 3 : + 628,79 € HT

Marché total : 402.482,86 € HT soit - 5,87 % du marché initial

Lot 11 : « Faux plafonds » ; Entreprise NOUVELLE BIGEY

Objet :

- Fourniture et pose faux plafonds démontables pour accès cassettes de climatisation
- 19 grilles de ventilation faux plafonds réseau air liquide
- Faux plafonds dans réserve, déchets cuisine et sous dalle paliers

Montant initial du marché : 53.382,50 € HT

Avenant n° 1 :- 3.080,00 € HT

Présent avenant n° 2 :+ 2.385,22 € HT

Marché total : 52.687,72 € HT soit - 1,30 % du marché initial.

Lot 13 : « Sols souples » ; Entreprise MEURENAND

Objet :

- Suppression de 30 m² mur douche des 5 chambres de garde et PVC sol ascenseurs
- Suppression tapis brosse salle polyvalente et accès personnel

Montant initial du marché : 135.187,77 € HT

Avenant n° 1 :- 10.919,52 € HT

Présent avenant n° 2 :- 2.920,37 € HT

Marché total : 121.347,88 € HT soit - 10,24 % du marché initial.

Lot 14 : « Peinture » ; Entreprise PERROTIN

Objet :

- Fourniture et pose toile de verre dans les salles de bains des 5 chambres de garde

Montant initial du marché : 182.869,41 € HT

Avenant n° 1 :- 1.465,20 € HT

Présent avenant n° 2 : + 576,00 € HT

Marché total : 181.980,21 € HT soit - 0,49 % du marché initial.

Lot 16 : « Plomberie Sanitaires VMC » ; Entreprise ADITEC

Objet :

- Fourniture et pose 4 plans vasques + 2 lave-mains

Montant initial du marché : 528.000,00 € HT

Avenant n° 1 :+ 49.948,41 € HT

Avenant n° 2 :- 2.240,19 € HT

Présent avenant n° 3 :+ 1.961,50 € HT

Marché total : 577.669,72 € HT soit + 9,41 % du marché initial.

Pour ce lot, le présent avenant a été soumis à l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 24 février 2011. Celle-ci a donné un avis favorable.

Lot 18 : « Electricité courants forts » ; Entreprise FORCLUM

Objet :

- Fourniture et pose de 5 prises dans chambres de garde alimentation TV
- 33 convecteurs dans parties communes
- Rajout de 6 blocs de secours en combles
- Dépose et repose de 15 appareils de secours

Montant initial du marché : 306.469,18 € HT

Avenant n° 1 :+ 417,02 € HT

Avenant n° 2 : + 10.599,03 € HT

Présent avenant n° 3 : + 7.684,42 € HT

Marché total : 325.169,65 € HT soit + 6,10 % du marché initial

Pour ce lot, le présent avenant a été soumis à l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 24 février 2011. Celle-ci a donné un avis favorable.

Lot 19 : « Electricité Courants faibles » ; Entreprise GONTARD FORAZ

Objet :

- Suppression DECT

Montant initial du marché : 173.061,84 € HT

Avenant n° 1 :+ 2.324,51 € HT

Présent avenant n° 2 :- 1.480,09 € HT

Marché total : 173.906,26€ HT soit + 0,49 % du marché initial

Lot 24 : « VRD / Espaces verts » ; Entreprise RANNARD FRERES

Objet :

- Construction 10 bacs culture + végétaux
- 51 plantes grimpantes au droit des câbles

Montant initial du marché : 237.504,80 € HT

Avenant n° 1 :+ 4.720,00 € HT

Présent avenant n° 2 :+ 13.354,43 € HT

Marché total : 255.579,23 € HT soit + 7,61 % du marché initial

Pour ce lot, le présent avenant a été soumis à l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 24 février 2011. Celle-ci a donné un avis favorable.

Guy MICHEL précise que malgré ces avenants, le budget d'opération approuvé reste à ce jour maîtrisé. En effet, le total des avenants passés et ceux proposés à la présente séance du Conseil Municipal représente un dépassement de budget de + 2,96%. Pour rappel, la provision pour aléas budgétée au bilan est de 348.300 € HT, soit 5%.

Marie-Fée CHAMPAGNE indique à l'assemblée que les résidents emménageront vraisemblablement au printemps. Elle rappelle qu'en cette matière l'hôpital de Gex est décisionnaire.

Ivan RACLE s'interroge sur la date d'autorisation d'ouverture de la résidence des anciens. Guy MICHEL indique que les services de la sécurité de la Préfecture savent que les résidents vont être transférés à l'EHPAD et qu'il n'y aura pas de problème concernant les avis de sécurité.

Josette LAMIELLE demande si les résidents de la maison de retraite actuelle seront prioritaires dans ce transfert. Il lui a été répondu dans l'affirmative et que tous sont relogés dans les nouveaux locaux.

Après avoir entendu l'exposé de Guy MICHEL et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 24 février 2011.
- VU l'avis favorable de la commission travaux du 1^{er} mars 2011.

A l'unanimité des membres présents,

1°) APPROUVE la passation des avenants tels qu'ils ont été établis par les entreprises et décrits ci-dessus ;

2°) AUTORISE la société NOVADE, mandataire du Maître d'Ouvrage à signer ces avenants et tous les documents s'y rapportant.

POINT N° 15

MARCHE IMPRESSION – LOT 2 IMPRESSION DES SUPPORTS A GROS TIRAGE, AFFICHES ET FLYERS DE L'ESPLANADE DU LAC – AVENANT RAJOUT PRIX – ENTREPRISE ALPHA.

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération du 5 novembre 2009, le conseil municipal a approuvé le marché avec l'entreprise ALPHA pour les prestations d'impression des supports de communication à gros tirage, affiches et flyers de l'Esplanade du Lac.

En cours d'année, il est apparu nécessaire d'introduire les prix nouveaux au bordereau de prix initial.

Un devis a été demandé à l'entreprise et l'avenant correspondant a été établi.

Affiche Cirqu'ô lac Format 400 x 600 mm,	les 200 exemplaires.....	350 € HT
---	--------------------------	----------

Flyers Cirqu'ô lac Format 210 x 150 mm,	les 6 000 exemplaires.....	289.54 € HT
--	----------------------------	-------------

Il est précisé que cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

Après avoir entendu l'exposé de Guy MICHEL et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 24 février 2011 ;
- VU l'avis favorable de la commission travaux du 1^{er} mars 2011.

A l'unanimité des membres présents,

1°) APPROUVE l'avenant n° 2 à intervenir avec la société ALPHA ;

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant ;

POINT N° 16

MARCHE GRAPHISME - GRAPHISME DES SUPPORTS DE COMMUNICATION - LOT 2 ESPLANADE DU LAC – AVENANT RAJOUT PRIX – ENTREPRISE 100 WATT

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération du 5 novembre 2009, le conseil municipal a approuvé le marché avec l'entreprise 100 WATT pour les prestations de graphisme des supports de communication de l'Esplanade du Lac.

En cours d'année, il est apparu nécessaire d'introduire les prix nouveaux au bordereau de prix initial.

Un devis a été demandé à l'entreprise et l'avenant correspondant a été établi.

Affiche Cirqu'ô lac
Format 40 x 60 cm, l'exemplaire..... 75.00 € HT

Flyers Cirqu'ô lac
Format A5 (14.8 x 21 cm), l'exemplaire..... 95.00 € HT

Il est précisé que cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

Après avoir entendu l'exposé de Guy MICHEL et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 24 février 2011 ;
- VU l'avis favorable de la commission travaux du 1^{er} mars 2011.

A l'unanimité des membres présents,

1°) APPROUVE l'avenant n° 2 à intervenir avec la société 100 watt ;

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

POINT N° 17

ONF - DESTINATION DES COUPES DE BOIS POUR L'ANNEE 2011

Il sera donné lecture à l'assemblée de la lettre de l'agent patrimonial de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2011 dans les forêts soumises au régime forestier.

Il convient aujourd'hui d'approuver le tableau des coupes à marteler, proposé par l'ONF.

Parcelles	Volume	estimé	en m3	Destination
	Résineux	Feuillus	Taillis	
14	17	153		Vente publique en bloc sur pied
35	85	85		Contrat bois façonné
36	14	126		Contrat bois façonné
56	192	48		Contrat bois façonné

77	468	52		Vente publique en bloc sur pied
113	168	42		Vente publique en bloc sur pied
114	312	78		Vente publique en bloc sur pied
120	216	24		Vente publique en bloc sur pied
121	320	80		Vente publique à la mesure sur pied

Après avoir entendu l'exposé de Guy MICHEL et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission travaux du 1^{er} mars 2011.

A l'unanimité des membres présents,

1°) APPROUVE la destination des coupes et leur mode de commercialisation ;

2°) AUTORISE l'ONF à procéder en 2011 au martelage des coupes désignées ci-dessus ;

3°) DESIGNE pour le partage sur pied des bois d'affouage, comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied : Messieurs RESPINGER Cédric, KESPY Alain et MOUSSE Michel ;

4°) DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;

5°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POINT N° 18

ONF - PROGRAMME TRAVAUX 2011

Il est rappelé à l'Assemblée que dans le cadre des travaux qu'il serait souhaitable de réaliser au cours de l'année 2011 en forêt communale de Divonne les Bains, il revient au conseil municipal d'approuver le programme proposé par l'ONF :

- Travaux d'exploitation

4 200 € HT

Abattage, façonnage, débardage, cubage et tri par lot de 140 m³ environ de bois de chauffage en grumes bord de route destinés aux affouagistes.

- Travaux de maintenance

3 000 € HT

Entretien du parcellaire et des limites sur 10 kms. Réouverture de layons et réfection des liserés à la peinture.

- Travaux d'infrastructure

3 900 € HT

Entretiens localisés – routes terrain naturel curage de fossés – traverses métalliques – évacuation éboulis et encombrants – sécurisation des arbres secs.

- Travaux d'infrastructure – accueil du public

3 940 € HT

Création et entretien d'équipements d'accueil du public, entretien courant des cinq baraques forestières, de leurs abords et des aires de pique nique...

- Autres travaux

2 380 € HT

Nettoyage et remise en état après exploitation forestière, coupe de taillis.

- Travaux à l'entreprise,

nettoyage des chemins encadrés par l'ONF

4 010 € HT

Remise en état de la desserte forestière, pied de talus, banquettes avais par une entreprise de travaux publics : Chemin du Comte, de la Baronne, piste cavalière, piste Ducret...

- Travaux à l'entreprise passage au lamier et broyage

4 560 € HT

Elagage à 8 m par un lamier et broyage des branchages par les ouvriers de l'ONF sur la route forestière de Divonne à la Vattay, chemin du Solliet, contour Vézenex ...

Après avoir entendu l'exposé de Guy MICHEL et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission travaux du 1^{er} mars 2011.

A l'unanimité des membres présents,

1°) APPROUVE le programme de travaux forestiers de l'ONF pour l'année 2011 ;

2°) DELEGUE à l'ONF la réalisation des travaux ;

3°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

** Questions diverses*

Leonard HOPWOOD fait remarquer que la signalétique utilisée sur la rue Voltaire n'est pas correcte ; qu'aucune fin de limitation à 30 km/h n'est indiquée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h28.

Le 14 mars 2011
Le maire
Etienne BLANCHARD
Député de la commune
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint
Guy MICHEL

Annexe(s) :

- 1) Personnel – Emplois saisonniers ou occasionnels - tableau des effectifs **(Point n°3)**
- 2) Avenant à la convention avec l'association « Amicale du Personnel communal et du CCAS » **(Point n°4)**
- 3) Cession Consorts CERLAND - Plan, avis des domaines, accord de vente du Notaire **(Point n°7)**